



## Solde des congés payés mode de calcul de décompte

Par **nathmatt**, le **27/04/2010** à **00:16**

Bonjour, je travaille en 12h dans une unité alzheimer. notre patronne nous oblige à prendre nos congés par semaine entière de travail.rnpour le solde de mes congés d'été il me restait 4 jours à prendre . J'ai choisit de les prendre une semaine ou je ne travaillais que les mardi , mercredi , jeudi et dimanche (repos le lundi , vendredi et samedi ). mes congés ont donc commencés le lundi (jour de repos ) et j'ai repris le travail dimanche matin . dans cette période il y à donc 3 jours de travail effectif consécutifs pris pour solde des congés payés "mardi mercredi et jeudi" et 3 jours qui sont mes jours de repos habituels (1 avant mes jours de cp "lundi" et 2 après " vendredi et samedi" ). Dans les faits j'ai donc pris 3 jours sur les 4 qu'il me restait pourtant mon employeur m'annonce aujourd'hui qu'ayant pris 6 jours, ils me comptent 5 jours de cp (lundi congé ) et que donc je leur dois 1 une journée enlevée de mes futurs congés d'été 2010 . Apres avoir manifestée mon désaccord à ma chef en argumentant que le solde des congés est par définition ce qui reste des congés et que leur mode de calcul est aberrant , elle m'annonce qu'elle va se documenter .La seule chose qu'elle aie trouvé c'est que tout solde de congé supérieur ou égal à 5 jours doit être pris par semaine entière de travail . Pour moi cela sous entend donc qu'ayant un solde de 4 jours ceux ci peuvent être pris de façon individuelle et que mon employeur ne peut me compter 5 jours pour les 3 jours effectifs ou j'ai été en cp.Pour elle cela ne lui dit pas ce qu'il en est du mode de calcul pour les soldes de cp inférieur à 5 jours et donc je problème reste entier...rnrnQui à raison ?